



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mercredi 7 février 2018 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Madame la conseillère Danielle Parent dont l'absence est justifiée pour cette séance et celle du mois de mars.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2018-02-024

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2018 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2018
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 janvier 2018
- 5. Correspondance**
- 6. Compte rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Avis de motion concernant l'adoption du Règlement 2018-02 portant sur la rémunération des élus
- 8.2 Adoption du Règlement numéro RU.01.2011.01 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.3 Adoption du Règlement numéro RU.02.2011.10 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.4 Adoption du Règlement numéro RU.03.2011.01 modifiant le Règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.5 Adoption du Règlement numéro RU.05.2011.02 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro RU.05.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.6 Adoption du Règlement numéro RU.06.2011.01 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro RU.06.2011 de la Municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.7 Adoption du Règlement numéro RU.07.2011.02 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro RU.07.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)
- 8.8 Demande de dérogation mineure : DM-2018-101 - lot 4 611 533 du cadastre du Québec situé sur le chemin Black
- 8.9 Dossier PIIA 2018-001 : Construction d'un bâtiment principal à des fins de centre de ressourcement - lot 5 965 512 du cadastre du Québec
- 8.10 Dossier PIIA 2018-002 : Rénovation de la toiture d'un bâtiment d'intérêt - 1300, chemin de Mille-Isles
- 8.11 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels - dossier madame Elizabeth Ann Cochrane
- 8.12 Renouvellement et fin de mandats pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.13 Nomination de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.14 Motion de remerciement à monsieur Marcel Laforest



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

- 8.15 Nomination d'une élue responsable des questions familles/aînés
- 8.16 Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
- 8.17 Dépôt et approbation de la liste de destruction de documents
- 8.18 Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Municipalité et la Société Canadienne de la Croix Rouge
- 8.19 Autorisation de signature du protocole d'entente dans le cadre du projet de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.20 Approbation des ordres de changement 20 et 21 dans le cadre de la rénovation et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.21 Autorisation de paiement numéro 4 à l'entrepreneur général Deroc Construction Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.22 Octroi du contrat pour l'ameublement de la cuisine
- 8.23 Libération d'une partie de la retenue des travaux effectués sur le chemin Tamaracouta
- 8.24 Libération d'une partie de la retenue des travaux effectués sur le chemin Cambria
- 8.25 Mandat pour la préparation du projet pour le bâtiment Maple Grove dans l'objectif de faire des demandes de subventions
- 8.26 Mandat pour la préparation d'un appel d'offres pour l'achat de 2 véhicules pour le Service de sécurité incendie
- 8.27 Mandat à Maître Amélie Chouinard pour comparaître pour la Municipalité dans le dossier de plainte LAU 18-009
- 8.28 Mesure disciplinaire d'un employé municipal
- 8.29 Indexation du traitement des élus municipaux
- 8.30 Ajustement de la structure salariale 2018
- 8.31 Rémunération 2018 du personnel du Service de sécurité incendie
- 8.32 Félicitations à mademoiselle Elizabeth Hosking
9. **Période de questions**
10. **Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. **Adoption des procès-verbaux**

2018-02-025

2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2018**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **10 janvier 2018** a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescaubeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2018.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2018-02-026

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de janvier 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de janvier 2018 totalisant **117 561,74 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de janvier 2018 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 janvier 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 janvier 2018.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de janvier a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte rendu des comités

Les élus responsables des comités font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication :

La prochaine édition de l'Info Mille-Isles sera envoyée à tous les contribuables avec leur compte de taxes. L'envoi est prévu pour la semaine du 12 février.

Les messages d'intérêts envoyés hebdomadairement évoluent. Les informations soulignées sont les nouvelles et les événements qui se retrouvent sur le site Internet et le visuel est plus attrayant. Comme toujours, vos commentaires sont appréciés et peuvent être acheminés directement à la Municipalité.

Voirie et infrastructure :

Il y a eu une rencontre avec la direction générale et le directeur des travaux publics concernant les infrastructures et la voirie pour les dossiers en cours. La Municipalité veut demander des modifications dans le programme du PIRRL. Lorsque le temps sera venu, il y aura une séance d'information sur les travaux prévus sur le chemin Tamaracouta.

Sécurité publique :

Le 20 février, il y aura une rencontre avec M. Richer, le professionnel mandaté qui a évalué les différentes options concernant un regroupement éventuel des services de sécurité incendie des municipalités de Mille-Isles et des cantons de Gore et Wentworth. Il va nous présenter son rapport et ses conclusions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

Un mandat pour la préparation d'un appel d'offres pour l'achat d'équipements pour remplacer l'autopompe 212, qui nécessite des répartitions importantes, est à l'ordre du jour de la séance. Les équipements proposés en remplacement de cet équipement sont choisis pour répondre plus adéquatement aux besoins du service.

Loisirs et vie communautaire :

Il y a eu une rencontre avec la responsable des loisirs et la direction générale pour la planification des activités inscrites au budget 2018 et les éléments de la politique familiale et municipalité amie des aînés (MADA). La prochaine rencontre du comité de suivi du plan d'action aura lieu fin février.

Urbanisme :

Les règlements présentés et expliqués lors des séances publiques de consultation sont à l'ordre du jour de ce soir. Les règlements sont également disponibles pour consultation ce soir ou pendant les heures d'ouverture aux bureaux temporaires de la Municipalité.

Environnement :

Les bacs à ordures et de recyclage doivent être uniformisés sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Mille-Isles depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le programme de compostage résidentiel est de retour cet été. Les citoyens qui n'ont pas récupéré leur composteur peuvent en réserver un en communiquant avec le département de l'environnement de la Municipalité. Le compostage de matières organiques est en développement.

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Dans le cadre de la subvention provenant du ministère de la Sécurité publique visant à lutter contre la criminalité et sécuriser nos citoyens et leurs biens, Mme Roy, Mme Channell et moi avons rencontré M. Jonathan Francoeur, criminologue sous mandat de la MRC, pour lui soumettre nos observations en vue de lui permettre de présenter ultérieurement un plan de lutte.

Les maires des municipalités qui ont agi auprès du MTMDET l'an dernier pour améliorer le déneigement de la route 329 décident d'envoyer un message de remerciement à l'entrepreneur qui effectue le déneigement pour souligner la qualité de l'entretien cette saison.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de décembre 2017.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de décembre 2017.

8. Affaires diverses

8.1 Avis de motion concernant l'adoption du Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux

L'avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Howard Sauvé, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux.

Monsieur le maire Michel Boyer fait la présentation du projet de Règlement 2018-02.

L'avis de motion est donné conformément aux règles prévues dans la *Loi sur le traitement des élus municipaux* aux articles 7, 8 et 9. Ces règles prévalent sur celles prévues au *Code municipal du Québec*.

2018-02-027

8.2 Adoption du Règlement numéro RU.01.2011.01 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)

Considérant qu'un avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement est donné à la séance ordinaire du mercredi 10 janvier 2018 par madame la conseillère Danielle Parent ;

Considérant que suite à la transmission du projet de règlement à la MRC d'Argenteuil, certaines modifications au règlement sont apportées ;

Considérant qu'une consultation publique est donnée le 7 février 2018 et que les modifications apportées ont été présentées ;

Considérant qu'une copie du présent Règlement est remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que le Règlement est mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le Règlement numéro RU.01.2011.01 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

ADOPTÉE.

2018-02-028

8.3 Adoption du Règlement numéro RU.02.2011.10 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)

Considérant qu'un avis de motion est donné à la séance ordinaire du mercredi 10 janvier 2018 par monsieur le conseiller Francis Léger ;

Considérant que suite à la transmission du projet de règlement à la MRC d'Argenteuil, certaines modifications au règlement sont apportées ;

Considérant qu'une consultation publique est donnée le 7 février 2018 et que les modifications apportées sont présentées ;

Considérant qu'une copie du présent Règlement est remise aux membres du conseil municipal et qu'une présentation du projet de règlement est faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que le Règlement est mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le Règlement numéro RU.02.2011.10 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

ADOPTÉE.

2018-02-029

8.4 Adoption du Règlement numéro RU.03.2011.01 modifiant le Règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)

Considérant qu'un avis de motion est donné à la séance ordinaire du mercredi 10 janvier 2018 par madame la conseillère Julie Léveillé ;

Considérant que suite à la transmission du projet de règlement à la MRC d'Argenteuil, certaines modifications au règlement sont apportées ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

Considérant qu'une consultation publique est donnée le 7 février 2018 et que les modifications apportées sont présentées ;

Considérant qu'une copie du présent Règlement est remise aux membres du conseil municipal et qu'une présentation du projet de règlement est faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que le Règlement est mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le Règlement numéro RU.03.2011.01 modifiant le Règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

ADOPTÉE.

2018-02-030

8.5 Adoption du Règlement numéro RU.05.2011.02 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro RU.05.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement est donné à la séance ordinaire du mercredi 10 janvier 2018 par madame la conseillère Dawn Charles ;

Considérant que suite à la transmission du projet de règlement à la MRC d'Argenteuil, certaines modifications au règlement sont apportées ;

Considérant qu'une consultation publique est donnée le 7 février 2018 et que les modifications apportées sont présentées ;

Considérant qu'une copie du présent Règlement est remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que le Règlement est mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le Règlement numéro RU.05.2011.02 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro RU.05.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

2018-02-031

- 8.6 Adoption du Règlement numéro RU.06.2011.01 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro RU.06.2011 de la Municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)**

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement est donné à la séance ordinaire du mercredi 10 janvier 2018 par monsieur le conseiller Francis Léger ;

Considérant que suite à la transmission du projet de règlement à la MRC d'Argenteuil, certaines modifications au règlement sont apportées ;

Considérant qu'une consultation publique est donnée le 7 février 2018 et que les modifications apportées sont présentées ;

Considérant qu'une copie du présent Règlement est remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que le Règlement est mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le Règlement numéro RU.06.2011.01 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro RU.06.2011 de la Municipalité de Mille-Isles afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

ADOPTÉE.

2018-02-032

- 8.7 Adoption du Règlement numéro RU.07.2011.02 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro RU.07.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance)**

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement est donné à la séance ordinaire du mercredi 10 janvier 2018 par madame la conseillère Danielle Parent ;

Considérant que suite à la transmission du projet de règlement à la MRC d'Argenteuil, certaines modifications au règlement sont apportées ;

Considérant qu'une consultation publique est donnée le 7 février 2018 et que les modifications apportées sont présentées ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

Considérant qu'une copie du présent Règlement est remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que le Règlement est mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le Règlement numéro RU.07.2011.02 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro RU.07.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au Règlement numéro 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

ADOPTÉE.

2018-02-033

8.8 ***Monsieur le conseiller Howard Sauvé, pour des motifs de conflit d'intérêts, quitte la salle et s'abstient de participer à la discussion du point 8.8 et de voter.***

Demande de dérogation mineure : DM-2018-101 – lot 4 611 533 du cadastre du Québec situé sur le chemin Black

Considérant que la demande vise à permettre la subdivision de lots dont la largeur pour le lot projeté numéro 6 189 151 est de 45 mètres et pour le lot projeté numéro 6 189 152 est de 47,81 mètres, au lieu d'une largeur minimale pour chacun de 60 mètres tel que prescrit à la réglementation, à partir du lot 4 611 533 du cadastre du Québec et situé en bordure du chemin Black ;

Considérant que la création des lots vise à régulariser une situation dans laquelle deux résidences étaient construites sur le même lot ;

Considérant que chacun des lots créés aura frontage sur un chemin public ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 22 janvier 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-101 sur le lot 4 611 533 du cadastre du Québec, afin de permettre la subdivision de lots dont la largeur pour le lot projeté numéro 6 189 151 est de 45 mètres et pour le lot projeté numéro 6 189 152 est de 47,81



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

mètres au lieu d'une largeur minimale pour chacun de 60 mètres tel que prescrit à la réglementation, située en bordure du chemin Black, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

Le point 8.11 est discuté et traité suite au point 8.8 afin d'éviter un deuxième déplacement de monsieur le conseiller Howard Sauvé, qui déclare un conflit d'intérêt au point 8.11.

Monsieur le conseiller Howard Sauvé est présent pour la discussion des points 8.9 et 8.10 et participe aux votes.

2018-02-034

8.9 Dossier PIIA 2018-001 : Construction d'un bâtiment principal à des fins de centre de ressourcement – lot 5 965 512 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'un bâtiment principal à des fins de centre de ressourcement situé sur le lot 5 965 512 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta ;

Considérant que le projet initial combinant écurie et hébergement des clients a été modifié et qu'une nouvelle analyse du projet est requise ;

Considérant que le nouveau projet vise uniquement la construction d'une écurie pour 8 chevaux pour le centre de ressourcement ;

Considérant que le plan d'aménagement déposé a été analysé en fonction de 8 chevaux et qu'advenant que les propriétaires souhaitent augmenter le nombre de bêtes, ils devront refaire une demande à la Municipalité pour une nouvelle analyse de la réglementation et du site pour assurer que l'augmentation du nombre de chevaux ne cause pas de nuisances aux propriétés voisines ;

Considérant que ce projet de construction d'un bâtiment principal à des fins de centre de ressourcement est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un bâtiment principal de type récréotouristique (écurie à des fins de centre de ressourcement) sur le lot 5 965 512 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2018-001, en imposant les conditions suivantes :

- a) Que les propriétaires déposent à la Municipalité un plan d'implantation projeté incluant les chemins prévus pour les chevaux et le pourcentage de déboisement ;
- b) Que les propriétaires déposent à la Municipalité une lettre d'entente signée avec un agriculteur dûment autorisé indiquant qu'il disposera du lisier des animaux ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

- c) Que l'aire de stockage du lisier soit construite d'une superficie pouvant accueillir le lisier d'un maximum de 8 chevaux ou d'une superficie selon l'entente signée avec l'agriculteur.

Et

D'ABROGER la résolution 2016-10-239 laquelle vise à approuver le projet d'origine.

ADOPTÉE.

2018-02-035

8.10 Dossier PIIA 2018-002 : Rénovation de la toiture du bâtiment d'intérêt – propriété située au 1300, chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la rénovation de la toiture de la résidence nommée bâtiment d'intérêt située au 1300, chemin de Mille-Isles ;

Considérant que pour la rénovation d'un bâtiment d'intérêt, les matériaux et styles utilisés doivent favoriser une continuité dans l'historique patrimonial du bâtiment ;

Considérant les soumissions déposées par les propriétaires précisant que les travaux vont rencontrer les exigences patrimoniales ;

Considérant que le bâtiment principal est nommé comme bâtiment d'intérêt et que toute intervention, dans ce cas la rénovation de la toiture de la résidence, est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de rénovation de la toiture de la résidence située au 1300, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA 2018-002.

ADOPTÉE.

2018-02-036

8.11 Monsieur le conseiller Howard Sauvé, pour des motifs de conflit d'intérêts, quitte la salle et s'abstient de participer à la discussion du point 8.11 et de voter.

Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : (madame Elizabeth Ann Cochrane)

Considérant que le demandeur, madame Elizabeth Ann Cochrane, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 189 148 à 6 189 152 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Richard Barry, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 4931, minute 7161, en date du 24 novembre 2017 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de 5 lots distincts ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce Règlement ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du Règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que les lots 6 189 150 et 6 189 152 bénéficient d'une exemption de la contribution étant donné qu'ils visent à agrandir des lots déjà construits ;

Considérant que le lot 6 189 151 bénéficie d'un report de contribution ;

Considérant que selon le Règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 8 699,42 \$ ou à une superficie de 13 097,89 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de madame Elizabeth Ann Cochrane et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 8 699,42 \$;

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

Retour de monsieur le conseiller Howard Sauvé.

2018-02-037

8.12 Renouvellement et fin de mandats de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant que le mandat de trois (3) des six (6) membres du comité consultatif d'urbanisme arrive à terme le ou vers le 3 février 2018 ;

Considérant la volonté de messieurs Jean-François Foucault et Charles François (Frans) Sayers de renouveler leur mandat au sein du CCU ;

Considérant que monsieur Marcel Laforest souhaite céder sa place à un nouveau membre résidant dans le même secteur que lui et qui peut offrir son expertise au CCU à l'année longue ;

Considérant les candidatures reçues.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

DE RENOUELER le mandat de messieurs Jean-François Foucault et Charles François (Frans) Sayers au sein du comité consultatif d'urbanisme, séance tenante, et ce, pour un mandat de deux (2) ans se terminant le ou vers le 7 février 2020 ;

DE METTRE fin au mandat de monsieur Marcel Laforest et d'adopter une motion de remerciement pour son implication ;

DE REMERCIER toutes les personnes qui s'impliquent bénévolement dans ce comité.

ADOPTÉE.

2018-02-038

8.13 *Nomination de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)*

Considérant la volonté de monsieur Alfred Daoust de s'impliquer dans la Municipalité au sein du CCU ;

Considérant l'expérience antécédente de monsieur Daoust dans le monde municipal ;

Considérant qu'un poste de membre du CCU est devenu vacant.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE NOMMER monsieur Alfred Daoust membre du comité consultatif d'urbanisme, séance tenante, et ce, pour un mandat de deux (2) ans se terminant le ou vers le 7 février 2020.

ADOPTÉE.

2018-02-039

8.14 *Motion de remerciement*

Le conseil désire par la présente motion souligner le dévouement de monsieur Marcel Laforest lors des dix (10) dernières années au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Mille-Isles.

Monsieur Laforest a contribué de façon importante au développement de notre milieu de vie et à la conservation de notre patrimoine bâti et de nos milieux naturels.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE REMERCIER grandement monsieur Laforest pour sa contribution auprès du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Mille-Isles ;

DE SOUHAITER à monsieur Laforest une bonne continuité dans ses prochains projets.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

2018-02-040

8.15 Nomination d'une élue responsable des questions familles/aînés

Considérant que les actions 198 et 199 de la planification stratégique 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil, intitulée « Ensemble, façonnons l'avenir », précise spécifiquement le souhait du conseil de la MRC de s'investir dans le programme « Municipalité Amie des Aînés » (MADA) et de se doter d'une politique familiale municipale (PFM) ;

Considérant que lors des séances ordinaires tenues le 8 mai 2013 et le 12 mars 2014, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté unanimement les résolutions numéro 13-05-205 et 14-03-102 visant à déposer auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes de soutien MADA et PFM afin de doter la MRC et ses neuf municipalités constituantes d'une politique de la famille et des aînés ;

Considérant que dans des lettres datées du 19 septembre 2013 et du 22 août 2014, les ministres, monsieur Réjean Hébert et madame Francine Charbonneau, informaient la MRC d'Argenteuil que les demandes avaient été accueillies favorablement ;

Considérant qu'un premier protocole d'entente fut signé entre la MRC d'Argenteuil et le ministère de la Santé et des Services sociaux le 16 décembre 2013 (MADA), et un second entre la Municipalité de Mille-Isles et le ministère de la Famille le 11 décembre 2014 (PFM) ;

Considérant qu'à ses séances ordinaires du mois de mars 2014 et du mois de juin 2014, le conseil de la Municipalité de Mille-Isles a adopté les résolutions numéro 2014-03-063 et 2014-06-114, visant à adhérer aux démarches régionales MADA et PFM et à nommer un ou des élu(s) responsable des questions Familles et Aînés ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a adopté les fondements de la politique régionale de la famille et des aînés ainsi que le plan d'action local (2016-2019) en découlant le 4 mai 2016 (résolution 2016-05-125) ;

Considérant que le mandat de madame la conseillère Brenda Dawson, qui avait été désignée responsable des questions familles/aînés, se termine le 5 novembre 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un élu responsable du dossier afin de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action local 2016-2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le conseil municipal nomme madame Julie Léveillée au poste de responsable des questions familles/aînés pour un mandat débutant le 7 février 2018 et se terminant à la fin de son mandat à titre de conseillère de la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

8.16 Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Considérant que la Municipalité doit se pourvoir d'une police d'assurance ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

Considérant que la MMQ offre des solutions d'assurance novatrices exclusivement adaptées aux réalités municipales.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RENOUELER l'assurance municipale avec la MMQ ;

D'AUTORISER le paiement de la prime pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2019 ;

<u>Poste budgétaire</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
02-13000-423	Responsabilité civile	14 087,06 \$
02-19000-421	Assurance incendie hôtel de ville	741,42 \$
02-22000-281	Assurance accident pompier	818,00 \$
02-22000-421	Assurance caserne	1 359,67 \$
02-22000-425	Assurance des camions d'incendie	2 347,00 \$
02-39000-421	Assurance garage municipal	1 359,67 \$
02-39000-425	Assurance camions de voirie	2 347,00 \$
02-70120-421	Assurance salle Strong	2 787,97 \$
02-70170-429	Assurance des bénévoles	273,00 \$
02-70220-421	Assurances Maple Grove	3 712,91 \$

D'IMPUTER la dépense au montant de 29 833,70 \$, taxes applicables en sus, aux postes budgétaires mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE.

2018-02-042

8.17 Dépôt et approbation de la liste de destruction de documents

Considérant que les *Archives nationales du Québec* ont approuvé notre calendrier de conservation ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la destruction de certains documents et ce, conformément à notre calendrier de conservation ;

Considérant la liste préparé par monsieur Daniel Henrie de Binaték inc, firme mandater pour faire la gestion des archives municipales et le calendrier de conservation ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et sécuritaire-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers 5 :

DE DÉPOSER ET D'APPROUVER la liste datée du 24 janvier 2018 de destruction de documents ;

D'AUTORISER la destruction de ceux-ci.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2018-02-043

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

**8.18 Autorisation de signature du protocole d'entente entre la
Municipalité et la Société Canadienne de la Croix Rouge**

Considérant que l'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité et la Société Canadienne de la Croix Rouge arrive à échéance en mai 2018 ;

Considérant la proposition de renouvellement faite par la Société de la Croix Rouge Canadienne ;

Considérant que la Municipalité juge qu'il est important d'avoir une telle entente pour le bien-être et la sécurité de ses citoyens ;

Considérant l'analyse du dossier faite par le directeur du Service de sécurité incendie et sa recommandation.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Michel Boyer, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente d'assistance aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix Rouge pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 ;

DE VERSER annuellement les contributions établies pour ces trois années telles que décrites dans l'entente.

ADOPTÉE.

2018-02-044

**8.19 Autorisation de signature du protocole d'entente dans le cadre du
projet de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et
de la salle communautaire**

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a reçu du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la confirmation de l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), et ce, pour le projet de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;

Considérant que la lettre de confirmation autorise une aide financière d'un montant de cinq cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingts dollars (582 180 \$) s'appliquant au projet présenté ayant un coût admissible de neuf cent soixante-dix mille trois cents dollars (970 300 \$) ;

Considérant qu'un protocole d'entente entre la Municipalité de Mille-Isles et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit être signé.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell et le maire, monsieur Michel Boyer, à signer au nom de la Municipalité le protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), pour le projet de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

2018-02-045

8.20 *Approbation des ordres de changement 20 et 21 dans le cadre de la rénovation et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire*

Considérant les ordres de changement 20 et 21 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;

Considérant que l'ordre de changement 20 inclut les travaux nécessaires au nivellement du plancher de l'entrée de la salle communautaire ;

Considérant que l'ordre de changement 21 inclut les travaux nécessaires à l'installation d'un plancher chauffant dans certaines parties des bureaux de l'hôtel de ville ;

Considérant les recommandations des professionnels mandatés par la Municipalité, qui évaluent les travaux et qui approuvent les modifications proposées des ordres de changement 20 et 21 aux montants respectifs de 2367,88 \$ et 12 000 \$ plus taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER les ordres de changement 20 et 21 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire pour un montant total de 14 367,88 \$ taxes en sus, déposés le 10 janvier 2018 (numéro 20) et le 5 février 2018 (numéro 21) et signés le 11 janvier 2018 (numéro 20) et le 6 février 2018 (numéro 21), dûment joints au dossier dudit projet.

D'ENTÉRINER la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière sur lesdits ordres de changement puisque ceux-ci ont été acceptés afin de ne pas causer de retards et de frais supplémentaires.

ADOPTÉE.

2018-02-046

8.21 *Autorisation de paiement numéro 4 à l'entrepreneur général Deroc Construction Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection et de mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire*

Considérant que le conseil a adopté la résolution no 2017-09-206 afin d'adjuger à l'entreprise Deroc Construction Inc. le contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et de la salle communautaire au montant de 756 000 \$ taxes en sus, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

Considérant les ordres de changement 1, 2 et 3 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-247 au montant de 9 959,73 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 4 à 8 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-248 au montant de 7 848,31 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 10 à 16 approuvés par le conseil via la résolution 2017-12-269 au montant de 9 880,58 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

Considérant que l'ordre de changement 17 concernant des travaux d'excavation et la présence de roc autour du bâtiment est en cours de négociation et n'a pas encore été approuvé par l'ensemble des professionnels ;

Considérant les ordres de changement 18 et 19 approuvés par le conseil via la résolution 2018-01-016 au montant de 2 284,77 \$;

Considérant la demande de paiement déposée par Deroc Construction Inc et le certificat de paiement numéro 4 déposé par la firme Mario Allard Architecte, firme responsable de la coordination du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la facture progressive numéro 4 au montant de 125 981,21 \$, plus taxes applicables ;

DE SPÉCIFIER que la retenue de 10 %, soit de 12 598.12 \$ taxes en sus, est appliquée telle qu'elle est prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 113 383.09 \$, taxes en sus, à Deroc Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 31 janvier 2017 ;

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-02000-710.

ADOPTÉE.

2018-02-047

8.22 Octroi du contrat pour l'ameublement de la cuisine

Considérant que les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire n'incluent pas les équipements de la cuisine puisque ces derniers ne sont pas admissibles à la subvention du programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) ;

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir une cuisine fonctionnelle de type commerciale ;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de 3 fournisseurs de cuisines commerciales ;

Considérant que deux des fournisseurs ont déposé une soumission ;

Considérant les résultats de l'appel d'offres ci-dessous

Entreprise	Montant de la soumission hors taxes	Soumission conforme
Les entreprises Tzanet Inc.	24 680 \$	Oui
Russell Hendrix	25 120 \$	Oui

Considérant les recommandations de madame Marie Poupier, directrice générale adjointe.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

D'OCTROYER le contrat à Les entreprises Tzanet Inc. au montant de 24 680 \$ plus taxes applicables ;

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat avec ladite entreprise ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 23-02000-722.

ADOPTÉE.

2018-02-048

8.23 *Libération d'une partie de la retenue des travaux effectués sur le chemin Tamaracouta*

Considérant que des travaux ont été effectués sur le chemin Tamaracouta à l'été 2017 ;

Considérant que le contrat avec l'entrepreneur stipulait que la retenue de 5% soit libérée après l'acceptation provisoire des travaux ;

Considérant que l'acceptation provisoire des travaux a été recommandée par le surveillant des travaux, monsieur Jean R. Gauthier.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la facture 10 818 des entreprises Claude Rodrigue Inc. pour les travaux effectués sur le chemin Tamaracouta au montant de 3 170,11 \$ plus taxes applicables.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 55-13600-000.

ADOPTÉE.

2018-02-049

8.24 *Libération d'une partie de la retenue des travaux effectués sur le chemin Cambria*

Considérant que des travaux ont été effectués sur le chemin Cambria à l'automne 2017 ;

Considérant que le contrat avec l'entrepreneur stipulait que la retenue de 5% soit libérée après l'acceptation provisoire des travaux ;

Considérant que l'acceptation provisoire des travaux a été recommandée par CIMA+, firme responsable de l'élaboration des plans et devis et de la surveillance du chantier.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la facture 15609 des entreprises David Riddell Excavation/transport pour les travaux effectués sur le chemin Cambria au montant de 26 638,34 \$ plus taxes applicables.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 55-13600-000.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

2018-02-050

8.25 Mandat pour la préparation du projet pour le bâtiment Maple Grove dans l'objectif de faire des demandes de subventions

Considérant que le bâtiment Maple Grove est déclaré bien patrimonial par la Municipalité ;

Considérant la volonté du conseil de restaurer, de mettre en valeur et d'utiliser ce bâtiment ;

Considérant que des études de pré-projets sont nécessaires pour pouvoir faire les demandes de subventions appropriées.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER madame Marie Poupier, directrice générale adjointe, pour demander des offres de services permettant d'obtenir un pré-projet auprès des professionnels qualifiés.

ADOPTÉE.

2018-02-051

8.26 Mandat pour la préparation d'un appel d'offres pour l'achat de 2 véhicules pour le Service de sécurité incendie

Considérant que l'autopompe 212 a atteint sa durée de vie utile, que des réparations importantes sont requises et que son remplacement est envisagé ;

Considérant qu'il est préférable de faire l'acquisition de 2 véhicules plus petits afin de répondre plus adéquatement aux contraintes géographiques du territoire et d'assurer un meilleur accès aux pompiers et ressources matérielles aux lieux d'intervention ;

Considérant que l'achat d'une mini autopompe et d'un véhicule de soutien à l'alimentation en eau permet d'avoir des véhicules mieux adaptés aux besoins du service et ainsi favoriser une plus grande efficacité lors des interventions d'urgence.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service de sécurité incendie, pour préparer un appel d'offres pour l'achat d'une mini autopompe et d'un véhicule de soutien à l'alimentation d'eau.

ADOPTÉE.

2018-02-052

8.27 Mandat à Maître Amélie Chouinard pour comparaître pour la Municipalité dans le dossier de plainte LAU 18-009

Considérant que la Municipalité a reçu une plainte en vertu de l'article 32 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

Considérant que la Municipalité après étude de la plainte décide de ne pas donner suite aux demandes qui y sont formulées ;

Considérant qu'il est obligatoire de procéder à l'audition de la plainte par le conciliateur-décideur nommé par la CNESST.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER Maître Amélie Chouinard de la Firme Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l. pour comparaître pour la Municipalité dans le dossier de plainte LAU 18-009.

ADOPTÉE.

2018-02-053

8.28 *Mesure disciplinaire d'un employé municipal*

Considérant qu'une rencontre entre une personne col bleu, à l'emploi de la Municipalité, dont tous les membres du conseil qui votent sur la présente résolution connaissent l'identité, mais qu'il est inutile de nommer par son nom vu le caractère public de la résolution (cette personne étant ci-après désignée « le salarié »), son délégué syndical, son supérieur immédiat et la directrice générale et secrétaire-trésorière a eu lieu le 4 décembre 2017 ;

Considérant le rapport donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière relativement à l'événement survenu le 7 décembre 2017, de même nature que celui qui a fait l'objet de la rencontre du 4 décembre et impliquant le même salarié ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'effet d'imposer au salarié une suspension disciplinaire d'une (1) journée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CONFIRMER l'imposition au salarié, pour la récidive de la faute décrite par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans son rapport, une suspension disciplinaire sans solde de un (1) jour ouvrable ;

D'ENTÉRINER la lettre relatant précisément l'objet de la suspension disciplinaire remise au salarié en date du 15 décembre 2017.

ADOPTÉE.

2018-02-054

8.29 *Indexation du traitement des élus municipaux*

Considérant que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T 11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

Considérant que le Règlement 2012-05 fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la Municipalité ;

Considérant qu'en plus de la rémunération de base, chaque élu a droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

Considérant que ledit Règlement fixe la méthode de calcul de l'indexation annuelle attribuée au traitement des élus.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'INDEXER la rémunération et l'allocation de dépense des élus de 1 %, correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec sur 12 mois, établi à la fin novembre comme référence pour l'indexation des salaires des employés, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉE.

2018-02-055

8.30 Ajustement de la structure salariale 2018

Considérant que la politique salariale du manuel des employés prévoit que le conseil décide annuellement de l'augmentation de la structure salariale en date du 1^{er} janvier ;

Considérant que le manuel des employés identifie l'indice des prix à la consommation du Québec sur 12 mois, établi à la fin novembre comme référence pour l'indexation des salaires des employés ;

Considérant que le taux de référence pour le Québec s'établit à 1 % ;

Considérant que les négociations pour la convention collective sont en cours entre le syndicat et la Municipalité ;

Considérant que le salaire des employés syndiqués est à définir dans le cadre de la négociation de la convention collective ;

Considérant que les contrats des cadres se réfèrent au manuel des employés pour l'indexation salariale annuelle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER les augmentations de salaire, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018, comme convenu dans les contrats du personnel cadre ;

DE PRÉCISER que l'ajustement salarial du personnel syndiqué est négocié dans le cadre de la convention collective.

ADOPTÉE.

2018-02-056

8.31 Rémunération 2018 du personnel du Service de sécurité incendie

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie à l'effet de majorer la rémunération du personnel de la sécurité incendie rétroactivement au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que le conseil est d'avis qu'il y a lieu de revaloriser le salaire du personnel du Service de sécurité incendie tel que recommandé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER les augmentations de salaire du personnel du Service de sécurité incendie pour l'année 2018 telles qu'elles sont présentées dans les tableaux ci-dessous, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

Activité communautaire 2018 (1%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2017
3801	0.00 \$	Directeur	0.00 \$
3802	17.22 \$	Assistant-directeur	17.05 \$
3821	17.22 \$	Capitaine	17.05 \$
3831	17.22 \$	Pompier	17.05 \$

Entretien 2018 (1%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2017
3901	0.00 \$	Directeur	0.00 \$
3902	18.45 \$	Assistant-directeur	18.27 \$
3921	18.45 \$	Capitaine	18.27 \$
3922	27.67 \$	Capitaine/férié	27.40 \$
3931	17.22 \$	Pompier	17.05 \$
3932	25.83 \$	Pompier/ férié	25.57 \$

Formation 2018 (1%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2017
3701	0.00 \$	Directeur	0.00 \$
3702	17.22 \$	Assistant-directeur	17.05 \$
3721	17.22 \$	Capitaine	17.05 \$
3731	17.22 \$	Pompier	17.05 \$

Garde 2018 (1%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2017
6601	0,00 \$	Directeur	0,00 \$
6602	0,00 \$	Assistant-directeur	0,00 \$
6621	0,00 \$	Capitaine	0,00 \$
6631	0,00 \$	Pompier	0,00 \$

Gestion/allocation 2018 (1%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2017
5901	0.00 \$	Directeur	0.00 \$
5902	19.42 \$	Assistant-directeur	19.23 \$
5921	17.22 \$	Capitaine	17.05 \$
5931	17.22 \$	Pompier	17.05 \$
4801	19.08 \$	Formateur/superviseur	18.90 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

Intervention 2018 (1%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2017
3501	0.00 \$	Directeur	0.00 \$
3511	25.51 \$	Assistant-directeur	25.26 \$
3521	25.55 \$	Capitaine	25.30 \$
3522	38.32 \$	Capitaine/ férié	37.95 \$
3531	22.87 \$	Pompier qualifié	22.65 \$
3532	34.30 \$	Pompier qu./ férié	33.97 \$
3533	20.40 \$	Pompier recrue	20.20 \$
3534	30.60 \$	Pompier recrue / férié	30.30 \$

Prévention 2018 (1%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2017
6401	0.00 \$	Directeur	0.00 \$
6402	17.22 \$	Assistant-directeur	17.05 \$
6421	17.22 \$	Capitaine	17.05 \$
6431	17.22 \$	Pompier	17.05 \$
6432	25.66 \$	Pompier investigateur	25.41 \$
6437	25.66 \$	Pompier éducateur	25.41 \$
6441	25.66 \$	Inspecteur	25.41 \$

Réunion 2018 (1%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2017
6501	0.00 \$	Directeur	0.00 \$
6502	16.01 \$	Assistant-directeur	15.86 \$
6521	16.01 \$	Capitaine	15.86 \$
6531	16.01 \$	Pompier	15.86 \$

Soutien à un autre service 2018 (1%)			
Code de tarification	Taux horaire	Fonction de travail	Taux 2017
3601	0.00 \$	Directeur	0.00 \$
3602	17.22 \$	Assistant-directeur	17.05 \$
3621	17.22 \$	Capitaine	17.05 \$
3631	17.22 \$	Pompier	17.05 \$

ADOPTÉE.

8.32 *Félicitations à mademoiselle Elizabeth Hosking*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles encourage l'activité physique ;

Considérant que mademoiselle Elizabeth Hosking est une résidente de la Municipalité de Mille-Isles ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

Considérant que mademoiselle Elizabeth Hosking, 16 ans, s'est qualifiée pour participer aux Jeux olympiques de PyeongChang 2018 pour la compétition de demi-lune en planche à neige ;

Considérant qu'elle est la première femme résidente sur le territoire de la MRC d'Argenteuil à participer aux Jeux olympiques d'hiver ;

Considérant qu'elle est la plus jeune athlète de la délégation canadienne 2018 à participer aux Jeux olympiques de PyeongChang.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE SOULIGNER sa persévérance et sa détermination qui lui ont permis de se qualifier pour cette compétition internationale à titre de la plus jeune athlète de la délégation canadienne ;

DE FÉLICITER mademoiselle Elizabeth Hosking pour sa qualification

et

DE LUI SOUHAITER de savourer pleinement cette expérience et d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

10. Levée de la séance

À 9 h 12, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

2018-02-058



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

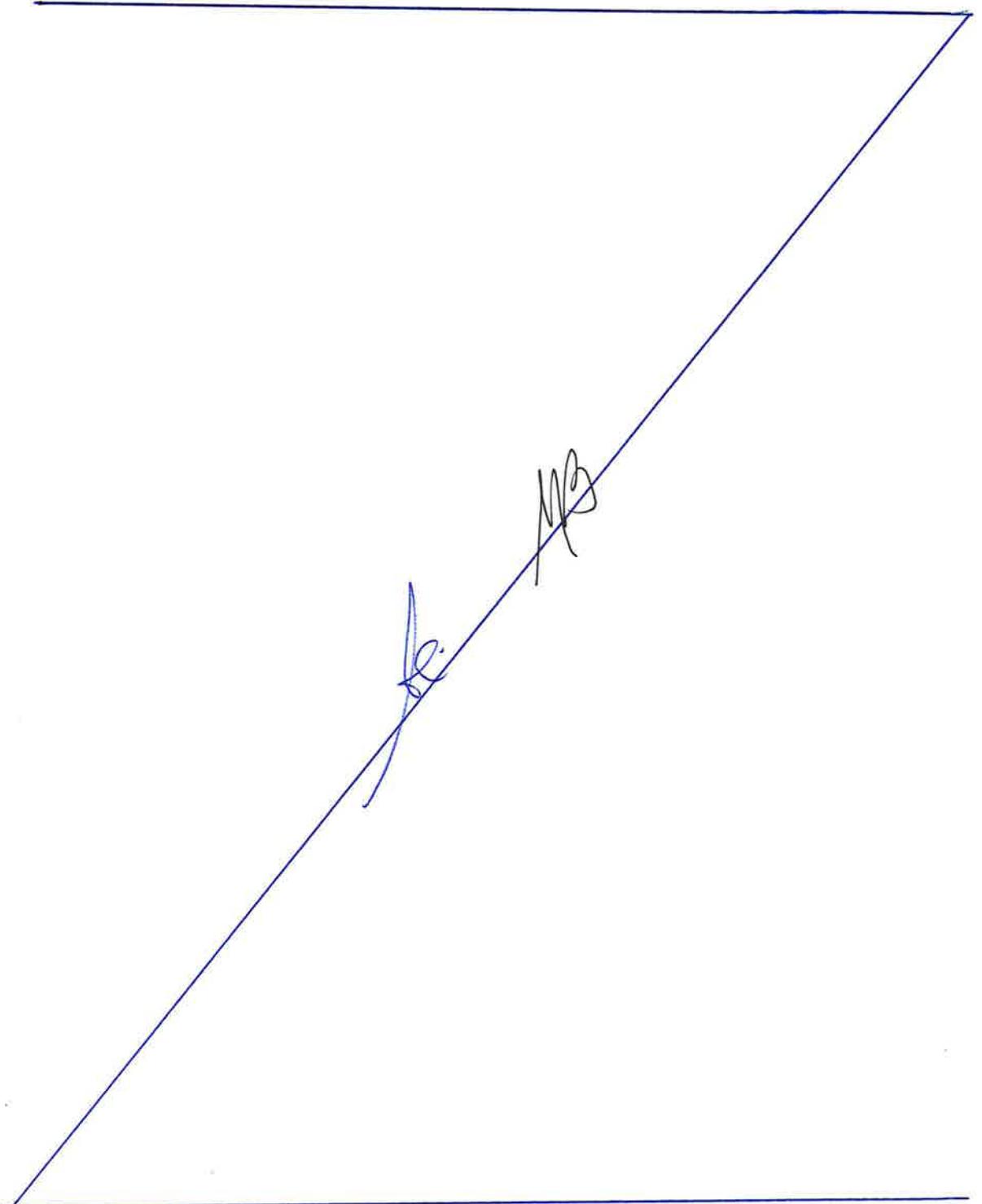
Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

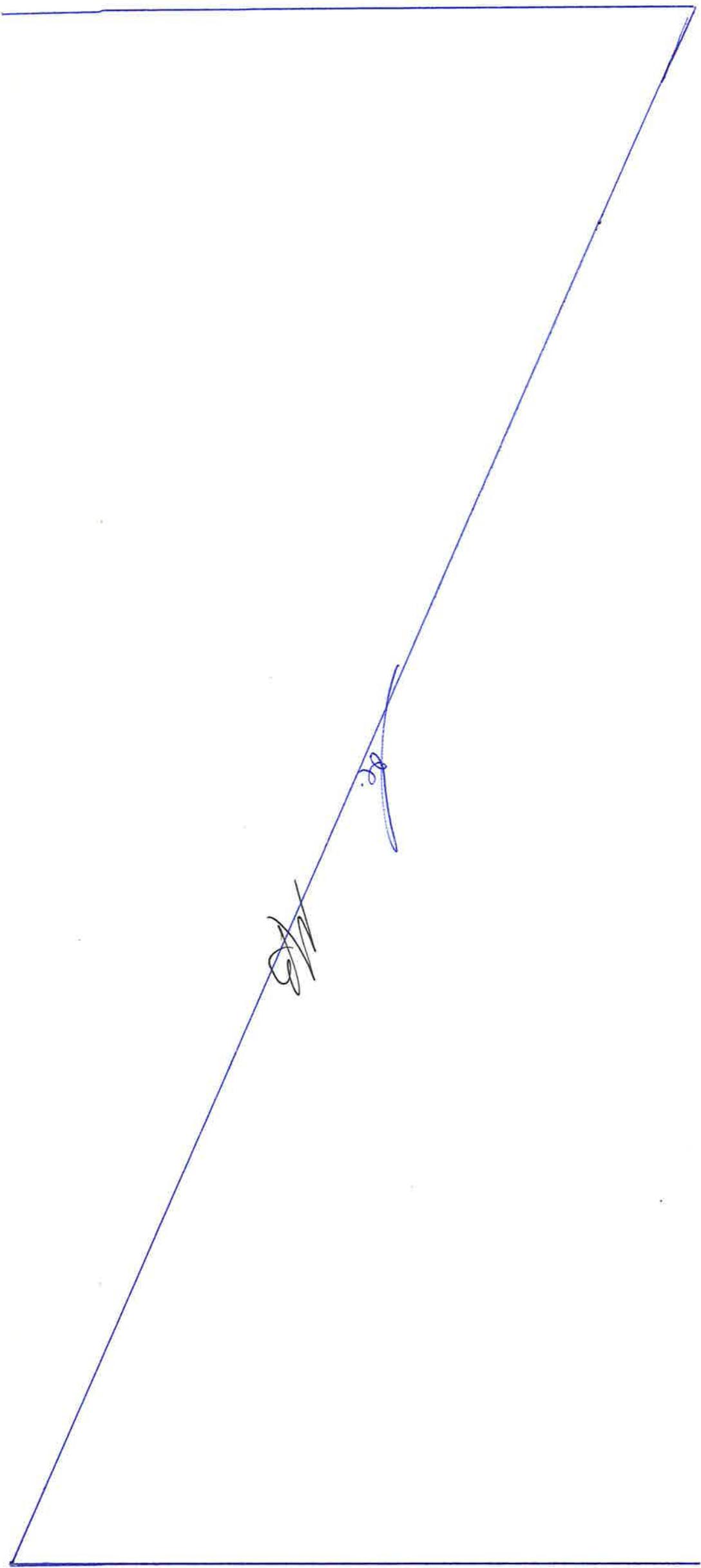
Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée





No de résolution
ou annotation